

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 532

présenté par
M. Bony et M. Bourdeaux

ARTICLE 2

I. – À la fin de l’alinéa 17, substituer à la date :

« 1^{er} juillet 2024 »,

la date :

« 1^{er} novembre 2023 ».

II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 18.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose que la publication de l’index seniors soit effective dès le 1er novembre 2023 pour toutes les entreprises soumises à l’obligation de publication. En effet, l’index seniors doit avoir vocation à se mettre en œuvre rapidement en raison de l’urgence d’agir pour l’amélioration du maintien et du retour à l’emploi des salariés âgés.